STATUTS des GROUPES BIBLIQUES UNIVERSITAIRES (GBU)

Préambule:

Les Groupes Bibliques Universitaires, souvent désignés par le générique GBU, sont un mouvement international d'étudiants chrétiens. Le GBU est présent dans plus de 130 pays et exerce son ministère au travers de mouvements nationaux autonomes. L'ensemble de ces mouvements est affilié à l'Union Internationale des GBU, plus connu sous le sigle anglais de l'IFES (International Fellowship of Evangelical Students), et forme ainsi la grande famille mondiale des GBU.

L'œuvre des GBU tourne essentiellement autour de :

- la formation biblique de ses membres par l'organisation régulière de réunions d'étude biblique, de camps bibliques, des séminaires et conférences, etc.
- le témoignage et la prière. Le Gbussien désire non seulement connaître Christ, mais aussi le faire connaître.

TITRE I

BASE DOCTRINALE ET CARACTERISTIQUES DES GBU

Article 1: la base doctrinale

a) La théologie à laquelle souscrit le GBU est évangélique, car elle se veut entièrement conforme à l'évangile. Elle met au centre de sa réflexion la personne et l'œuvre de Christ, lui qui est la révélation suprême de Dieu.

Le qualificatif «évangélique » désigne donc dans notre contexte, une position plutôt qu'une étiquette.

- b) Nous croyons donc que
 - 1. Le Père, le Fils, et le Saint Esprit sont un dans la divinité.
 - 2. Dieu est souverain dans la création, la rédemption, le jugement, et la révélation.
 - 3. L'écriture sainte est divinement inspirée et entièrement digne de confiance ; son autorité seule est souveraine dans toutes les questions concernant la foi et la vie du croyant.
 - 4. Depuis la chute, tous les hommes sont pécheurs et coupables devant Dieu ; et par conséquent ils tombent sous le coup de sa colère et de sa condamnation.
 - 5. Jésus Christ, Fils incarné de Dieu, a subi cette condamnation à notre place en mourant pour nous sur la croix. C'est par cette mort expiatoire seulement que Dieu nous délivre du péché.
 - 6. Jésus Christ est ressuscité corporellement d'entre les morts. Il est monté au ciel et siège à la droite de Dieu le Père.
 - 7. Le Saint Esprit accomplit l'œuvre de régénération.

- 8. Dans sa grâce Dieu justifie l'homme pécheur par le moyen de la foi seule ; le Saint-Esprit demeure et agit dans le croyant.
- 9. L'Eglise une, sainte et universelle, à laquelle appartiennent tous les vrais croyants, est le corps du Christ.
- 10. L'Eglise attend le retour de Jésus-Christ en personne.

Article 2 les caractéristiques du GBU

- a) le GBU est un mouvement d'étudiants. Il est dirigé, animé, soutenu par les étudiants. Il n'est donc pas seulement un mouvement de «jeunes ».
- b) le GBU n'est pas une église ; la participation aux activités du GBU ne saurait remplacer la fréquentation régulière de l'église locale.
- c) le GBU est un mouvement laïc. Il ne doit pas être le prolongement d'une quelconque église. Il doit veiller à ce que ses réunions ne soient pas ecclésiales. Elles doivent plutôt être une plate-forme qui reçoit les chrétiens de toutes les dénominations confessant la base doctrinale.
- d) Cependant, le GBU est un mouvement biblique ; le GBU doit donc aspirer à une spiritualité biblique, être dirigé par le Saint Esprit et soumis à l'autorité des Saintes Ecritures.
- e) le GBU doit garder de bonnes relations avec les églises locales et avec les autres organisations para-écclésiales. Le GBU veillera cependant à garder sa liberté et son identité.
- f) Le GBU est un mouvement international. Chaque mouvement national fait donc partie de la grande famille mondiale de l'IFES et travaille en partenariat avec les autres mouvements.

TITRE II

VISION ET ORGANISATION DES GBU

• Article 3 : Vision des GBU

La vision justifie la présence du GBU à l'université. Celle-ci consiste à connaître Christ et à le faire connaître aux étudiants, et enfin à équiper ceux-ci pour la mission mondiale.

- a) Connaître Christ. Le Gbussien a soif de mieux connaître le Seigneur, non seulement intellectuellement mais aussi spirituellement. « Aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de toute sa pensée » Matt.22 37. Ce commandement exige du chrétien une connaissance du Seigneur toujours plus précise et plus profonde. Peut-on aimer quelqu'un qu'on connaît mal?
- b) **Faire connaître Christ**. Le Gbussien a à cœur le témoignage parmi ses camarades. Cela doit faire partie de la vie normale de tout gbussien. C'est le Seigneur qui envoie le GBU auprès

des étudiants. Le Gbussien doit donc les aimer, les côtoyer, tisser des relations de confiance et même collaborer avec eux dans certains domaines de la vie estudiantine.

c) La Grande Mission. Le Seigneur en partant a dit à ses disciples « Allez et faites de toutes les nations des disciples ». Le Gbussien se prépare en étant déjà sel et lumière à l'université, à le devenir dans tous les milieux où il se trouvera ensuite. Le GBU l'aide à s'équiper afin de faire au mieux face à ses responsabilités futures d'être un témoin de l'Evangile par sa parole et par sa vie, dans toutes les sphères de la société et tous les aspects de la condition de l'homme dans le monde.

La vision insiste donc sur les ces mandats du chrétien : la présence et la proclamation, dans l'université où il est d'abord, mais ensuite en tout lieu et partout dans le monde où il se retrouve.

• Article 4: l'organisation des GBU

Quel que soit le niveau de développement d'un GBU, quelques principes d'organisation sont nécessaires. Le GBU adopte une organisation simplifiée pour son fonctionnement. Le GBU se compose de cellules, de groupes, d'un conseil exécutif, et d'un secrétariat national.

a) La cellule

Le GBU est organisé normalement en cellules. Une cellule naît à partir de 2 ou 3 étudiants ayant la vision de l'œuvre de Dieu parmi les étudiants. Le nombre de membres d'une cellule ne doit pas dépasser 5 et il est donc préférable de scinder une cellule qui grandit numériquement.

La cellule, composée d'un nombre restreint d'étudiants est le lieu le mieux indiqué pour communiquer et pour vivre la communion fraternelle. Et surtout elle est le lieu de rencontre hebdomadaire pour les réunions d'études bibliques et la prière. Elle doit donc soigner la qualité de chaque réunion en vue d'une véritable communion.

Chaque cellule désigne son responsable, ce dernier veillera sur son bon fonctionnement. La cellule est en général autonome pour ce qui est de son fonctionnement mais elle doit être consciente de son appartenance au GBU national.

b) Le groupe

Dans le langage des GBU, un groupe est constitué de deux ou plusieurs cellules d'une même ville. Il peut en effet exister plus d'une cellule dans un même campus, dans un même quartier, dans une même ville. Le groupe permet aux différentes cellules d'une même ville de se retrouver pour faire connaissance, partager et communier. Il est donc souhaitable que le groupe puisse se réunir au moins une fois par mois. Les réunions du groupe offrent un cadre approprié pour des enseignements de la part du secrétaire national et autres orateurs (pasteurs, amis, conférencier, etc.)

Comme la cellule, le groupe bénéficie d'une certaine autonomie et désigne un responsable qui veille sur son bon fonctionnement et aide les cellules locales à vivre la vision et à atteindre les

buts du GBU. Le responsable du groupe rapporte régulièrement de la vie du groupe au Secrétaire National.

c) Le conseil exécutif

Le conseil exécutif est le «parlement» des étudiants. Il discute de toutes les questions concernant la vie le travail du GBU parmi les étudiants. Il vote le budget du GBU. Il assiste le secrétaire national dans l'élaboration d'une stratégie et de plans d'actions permettant au GBU d'atteindre ses buts et objectifs sur le plan national ; il prend des décisions avec lui et veille à l'exécution des décisions prises lors de ses réunions.

Il discute de l'adhésion et de l'exclusion de toute cellule, il est habilité à se prononcer sur la situation de responsable de cellules ou de groupe dont la vie met en péril le témoignage du GBU.

Le comité exécutif se réunit tous les 2 mois dans l'une des villes d'activités du GBU. Il est composé d'un Président, d'un secrétaire, d'un trésorier, et de membres. Leur mandat est d'une année renouvelable deux fois. Il est nécessaire que chaque ville soit représentée au moins par un membre dans le conseil exécutif

d) Le secrétariat national

Il est dirigé par le responsable national. Celui-ci est le garant de l'identité, de la philosophie, et surtout de la théologie du GBU. Il coordonne l'œuvre du GBU sur le plan national et donne l'orientation spirituelle. Il joue le rôle de coach parmi les étudiants et les encadre au travers des visites, l'organisation de séminaires, des camps bibliques, et autres activités qui visent à l'édification des étudiants. Il met à la disposition des groupes du matériel de formation, de la littérature chrétienne, et d'autres outils de travail utiles à l'épanouissement de chaque groupe.

Il est responsable de l'exécution des décisions du conseil exécutif et travaille en collaboration avec ce dernier ; il assure l'administration du mouvement (dossiers, correspondances, contacts avec l'étranger, etc.). Le responsable national fera aussi le lien avec le réseau des « Amis » ou Post-universitaires en vue de leur collaboration dans l'œuvre. Suivant l'importance de son travail, un adjoint et d'autres membres du personnel pourront lui être associés, avec des charges particulières définies.

Enfin sans être «pasteur », il joue néanmoins un rôle pastoral au sein de l'équipe dirigeante en particulier et parmi les étudiants en général.

TITRE III

ADHESION, EXCLUSION, AMENDEMENT DES STATUTS

• Article 5 : Adhésion d'un membre

Faire des «adhérents» n'est pas l'objectif premier ni ultime des GBU. En outre, le nombre d'adhérents n'est pas forcément critère de la grandeur spirituelle d'un mouvement. Néanmoins le GBU encourage les étudiants chrétiens à s'engager personnellement à servir Christ et à mener une vie de disciple. Ainsi tout étudiant qui reconnaît Jésus-Christ comme son Sauveur et Seigneur, qui désire vraiment le servir et le suivre, et être à son école peut devenir membre d'un GBU. L'adhésion consiste à

- 1. prendre connaissance des statuts du GBU, notamment la base doctrinale, la vision et les principes d'être du GBU.
- 2. Manifester par écrit son acceptation des dits statuts et son désir de devenir membre du GBU; un formulaire vous sera remis à cet effet.
- 3. S'inscrire auprès d'une cellule d'étude biblique sur conseil du responsable local.

En comptant sur l'aide et la grâce du Seigneur, tout Gbussien doit mener une vie digne de son Seigneur et garder un bon témoignage (I tim.4 :12-13). Il doit participer fidèlement aux réunions de sa cellule et du groupe, s'acquitter de ses obligations de membre, et être solidaire des décisions du GBU local et national

• Article 6: Adhésion d'une cellule

Si 2 ou 3 étudiants au moins désirent former une nouvelle cellule GBU, ils doivent prendre contact, le cas échéant, avec le responsable du groupe local, ou avec le responsable national. Ils recevront alors en retour une lettre de reconnaissance ainsi que du matériel d'étude biblique.

Une cellule ne peut valablement être formée que si chacun des membres la composant a satisfait aux conditions d'adhésion individuelle prévue à l'article 5.

• Article 7: exclusion d'un membre et dissolution d'une cellule

- 1. Lorsqu'un membre est responsable d'attitudes ou d'actes susceptibles de nuire à la bonne santé spirituelle du GBU (immoralité ou débauche caractérisée, mauvaise gestion, etc.) ou de mettre en péril l'identité du GBU (faux enseignements, détournement de la vision), son exclusion peut être prononcée. Ceci ne peut se faire que par le conseil exécutif et après épuisement des méthodes de conciliation biblique (un responsable rencontrera d'abord seul le mis en cause, puis deux...).
- 2. Le conseil exécutif peut également dissoudre toute cellule dont la vision et le fonctionnement ne sont plus en accord avec les statuts du groupe. Comme pour les membres, cette dissolution ne peut être prononcée qu'après épuisement des méthodes de conciliation biblique et audition des membres.

• Article 8 : Amendements des présents statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par le conseil exécutif, sur proposition d'une cellule, d'un groupe, d'un membre du conseil exécutif ou du responsable national. Les propositions de modification ou d'amendement devront être inscrites à l'ordre du jour du conseil exécutif et faire l'objet d'un vote au sein du conseil. Pour être effective, la modification doit être adoptée par les 2/3 au moins du conseil. L'amendement ou la modification ainsi adoptée devra faire l'objet d'une publicité auprès de toutes les cellules GBU.

Cependant aucune modification ne doit porter atteinte à la base doctrinale du GBU, à ses principes d'être et à sa vision. En effet la base doctrinale, la vision et les principes d'être font partie du caractère distinctif de tout GBU dans le monde.

ANNEXE: LE CONSEIL EXECUTIF.

I. Mission

Au stade pionnier qui est le nôtre, la mission essentielle du conseil exécutif (CE) consistera à assister le responsable national dans la coordination des buts et objectifs du GBU. En l'absence d'une Assemblée Générale, le conseil jouera un rôle de parlement des étudiants : discussion et vote des plans d'action à mener sur le terrain, vote du budget national, gestion du patrimoine du GBU, amendement des statuts, adhésion et exclusion des cellules, préparation des rencontres nationales, etc....

En outre, certains membres du conseil peuvent être responsables pour accomplir certaines fonctions particulières (littérature, commissariat au compte, musique, journal de liaison, etc....). Bien entendu, ces fonctions peuvent également être faites par tout étudiant non membre du conseil.

II. Composition

En principe, le conseil exécutif doit être composé d'un représentant au moins d'une ville d 'activité du GBU et du responsable national. Dans tous les cas, il ne doit pas compter plus de 7 personnes.

Dans les circonstances actuelles, le mouvement est divisé en trois régions selon les positions géographiques de ses villes d'activité. Ainsi a-t -on :

- La région du nord : Rabat, Oujda, Tetouan ...
- La région du centre : Casablanca, Settat, Mohamedia, El-Jadida...
- La région du sud : Marrakech, Agadir, Beni-Mellal...

Une à deux personnes des groupes de chaque région représenteront celle-ci au niveau du conseil exécutif.

Par ailleurs, la notion de région n'intervient que pour la désignation des membres du conseil ; elle ne rentre pas dans l'organigramme du mouvement.

Les candidats sont proposés par leurs groupes respectifs. Le conseil élit en son sein un président, un secrétaire, un trésorier. Ces fonctions ne peuvent en aucun cas être occupées par le responsable national.

Les membres du conseil sont élus pour une année renouvelable deux fois.

III. Réunions

Le conseil se réunit tous les deux mois dans les différentes villes d'activité du GBU sur convocation du responsable national ou de son président avec un ordre du jour précis. La date et le lieu de la prochaine réunion devront être décidés à l'issue de chaque réunion. Un quorum de trois membres au moins est nécessaire à la tenue d'une réunion et à la validité des décisions. Un membre du CE peut se faire représenter à une réunion par un membre de son groupe local. Les décisions du CE sont prises à la majorité simple. Chaque membre dispose d'une seule voix délibérative y compris le responsable national. Toutefois, ce dernier dispose d'un droit de veto qui ne peut être levé qu'à l'unanimité des voix du conseil.

IV. Attributions

Le président

- Il préside et peut convoquer les réunions du CE
- Il représente le CE et l'ensemble de ses membres
- Il veille à l'application des décisions prises en conseil
- Il reçoit des pétitions diverses.

Le secrétaire

- Il élabore et garde en archives les PV des réunions du CE
- Il remplace le président en cas d'absence ou d'empêchement
- Il établit la liste des membres auprès des groupes locaux.

Le trésorier

- Il reçoit les dons et les recettes du mouvement
- Il garde les fonds du GBU
- Il collecte les participations de chaque groupe
- Il donne un rapport sur la situation financière du mouvement lors des réunions du conseil.